

Dévoilez votre plan pour la prévention, le traitement et les soins de l'arthrite au Nouveau-Brunswick

Arthrite. Un seul mot pour décrire plus d'une centaine de formes d'une maladie qui affecte les résidents du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel de se pencher sur les modèles de soins en matière d'arthrite. Et c'est maintenant qu'il faut le faire, car d'ici 2025, on estime qu'un tiers des rhumatologues canadiens partiront à la retraite et que le nombre de patients augmentera en raison du vieillissement de la population. Connaissant l'impact d'un diagnostic et d'un traitement précoces sur les résultats des maladies rhumatismales, le prochain gouvernement élu du Nouveau-Brunswick doit améliorer le niveau de prévention, de traitement et de soins de l'arthrite.

Question 1

L'arthrite est la maladie la plus répandue au Canada, et elle est bien plus grave que la plupart des gens ne le pensent. Environ six millions d'adultes - un sur cinq - souffrent d'arthrite diagnostiquée par un médecin. Deux tiers d'entre eux ont moins de 65 ans. En fait, l'arthrite et les troubles musculosquelettiques sont la principale cause d'incapacité au travail au Canada. Au Nouveau-Brunswick, plus de 150 000 personnes vivent avec l'arthrite, mais il n'existe pas de modèle standard de soins de l'arthrite.

Quelles mesures votre gouvernement entend-il prendre pour offrir à tous les résidents du Nouveau-Brunswick un modèle de soins de grande qualité, accessible, normalisé et fondé sur des données probantes ?

Question 2

L'Association médicale canadienne et la Société médicale du Nouveau-Brunswick ont chacune publié cet été les résultats d'une enquête indépendante qui démontrent que les Canadiens adoptent les options de soins virtuels et souhaitent la poursuite, l'amélioration et l'expansion des soins virtuels au terme de la pandémie de la COVID-19. La majorité des personnes interrogées dans le cadre des deux enquêtes estiment que les soins virtuels pourraient permettre de réduire les coûts du système de soins de santé et d'améliorer l'accès aux spécialistes et la rapidité d'obtention de résultats de tests. C'est important, car de nombreuses personnes souffrant d'arthrite inflammatoire vivent dans des régions où les spécialistes sont rares et/ou ont des difficultés à se déplacer (en raison de symptômes tels qu'une mobilité réduite, un manque d'équilibre ou des problèmes liés à la marche). Les soins virtuels peuvent répondre à certains de ces

problèmes en faisant venir des médecins au domicile des patients ou dans des cliniques à proximité.

Quelles mesures votre gouvernement entend-il prendre pour assurer, autant pour les patients que pour les professionnels de la santé, la poursuite, l'amélioration et l'expansion des soins virtuels pour tous les résidents du Nouveau-Brunswick ?

Question 3

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit prendre des mesures pour assurer la viabilité des régimes d'assurance-médicaments et le maintien de l'accessibilité financière des médicaments sur ordonnance pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Les biosimilaires représentent une source potentielle d'économies importantes pour le système de soins de santé.

Que fera votre gouvernement pour accroître l'utilisation des biosimilaires et réinvestir les économies ainsi réalisées pour améliorer l'accessibilité aux nouveaux médicaments et étendre la couverture des médicaments existants pour les résidents du Nouveau-Brunswick aux prises avec une maladie chronique complexe comme l'arthrite inflammatoire ?

Question 4

C'est parmi les Autochtones du Canada que l'on retrouve les taux de formes d'arthrite graves ou mortelles les plus élevés au monde. Cette population court un risque accru de devenir invalide à cause de l'arthrite. Au Nouveau-Brunswick, des disparités importantes existent actuellement quant aux soins de l'arthrite offerts à la population autochtone.

Quelles mesures votre gouvernement entend-il prendre pour améliorer les soins de santé et la qualité de vie des Autochtones atteints d'arthrite au Nouveau-Brunswick ?

Question 5

Certaines personnes souffrant d'arthrite grave ont besoin d'une chirurgie de remplacement d'une articulation afin de jouir d'une meilleure qualité de vie, d'éprouver moins de douleur et de profiter d'une meilleure fonction articulaire. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), la ligne directrice pour le remplacement du genou et de la hanche prévoit une intervention chirurgicale dans un délai de 182 jours; cependant, seulement 44 % des remplacements du genou et 48 % des remplacements de la hanche répondent à cette ligne directrice. Cette situation a un impact profond sur la vie des résidents du Nouveau-Brunswick atteints d'arthrite qui doivent subir ces interventions chirurgicales. La pandémie de la COVID-19 pourrait également avoir entraîné des retards dans les délais d'attente pour les chirurgies.

Votre gouvernement prendra-t-il des mesures pour garantir des soins spécialisés en temps utile aux patients du Nouveau-Brunswick souffrant d'arthrite, notamment en ce

qui a trait aux délais d'attente pour les chirurgies articulaires qui respectent les lignes directrices recommandées par les médecins ? Comment votre gouvernement gèrera-t-il les retards dans les rendez-vous chirurgicaux dus à la pandémie de la COVID-19 ?